



Power of humanity

34th International Conference
of the Red Cross and Red Crescent

28–31 October 2024, Geneva

XXXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET PROGRAMME

Genève, avril 2024

FR

CD/24/DRXX

34IC/24/XX

Original : anglais

Document établi par
la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
soumis pour adoption au Conseil des Délégués
du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Ordre du jour provisoire et programme pour la XXXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

XXXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

28–31 octobre 2024
Centre international de conférences de Genève

Ordre du jour provisoire
et programme

Lundi 28 octobre

OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE À 17 HEURES (SÉANCE PLÉNIÈRE)

Cérémonie inaugurale

1. **Allocutions de bienvenue**
 - Présidente de la Commission permanente
 - Présidente de la Confédération suisse
2. **Lecture des Principes fondamentaux**
3. **Élection des responsables de la Conférence et désignation des organes subsidiaires de la Conférence** (commissions et Comité de rédaction)
4. **Discours liminaires**
 - Présidente du Comité international de la Croix-Rouge
 - Présidente de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
5. **Organisation des travaux**
 - Comité de rédaction, commissions, séances plénières, engagements
 - Procédure d'élection des membres de la Commission permanente
6. **Résultats du Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement)**

Rapport sur les discussions et décisions du Conseil des Délégués sur différents sujets, notamment l'appel du Mouvement à respecter l'action humanitaire fondée sur des principes, les armes et le droit international humanitaire, un appel solennel du Mouvement relatif à la guerre en milieu urbain, la réaffirmation du rôle du Mouvement en tant que facteur de paix et de résilience, l'adoption de la Stratégie 2024-2030 du Mouvement relative à la migration, la prolongation jusqu'en 2030 de la Stratégie du mouvement relative au rétablissement des liens familiaux,

la mobilisation de ressources et, enfin, l'amélioration de l'impact collectif du Mouvement en matière de protection des personnes.

La cérémonie inaugurale sera entrecoupée de performances artistiques.

Réception
offerte par les autorités suisses

Mardi 29 octobre

SÉANCE PLÉNIÈRE

7. Gérer l'incertitude – Renforcer l'humanité

Présentation de la Conférence internationale et introduction aux travaux des trois jours suivants, lors desquels les participants exploreront, étudieront et détermineront l'action humanitaire qu'il convient de déployer au regard des défis actuels et émergents.

COMMISSION I : Promouvoir une culture de respect du droit international humanitaire (DIH) à travers le monde

La XXXIV^e Conférence internationale se tient à un moment critique, où le coût inacceptable des conflits armés exige un engagement renouvelé au service de notre humanité commune. Elle marque également le 75^e anniversaire de l'adoption des Conventions de Genève de 1949. À l'heure actuelle, plus d'une centaine de conflits armés ont cours, dont bon nombre sont négligés par la communauté internationale et par les médias, et dont beaucoup se prolongent, avec des répercussions sur des générations. Lorsque le DIH est respecté et que l'état d'esprit humanitaire qui l'accompagne est défendu, des vies sont sauvées et un certain degré de dignité est préservé. Pourtant, le respect du DIH reste insuffisant dans de nombreux conflits armés, ce qui entraîne des souffrances dévastatrices. Il reste beaucoup à faire pour améliorer l'application et le respect du DIH.

L'objectif de la commission I est de mobiliser les États, en œuvrant avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), afin qu'ils redoublent d'efforts pour mettre en œuvre de bonne foi leurs obligations en vertu du DIH.

La plénière d'ouverture de la commission sera axée sur les activités de prévention et préparera le terrain pour les discussions thématiques qui se dérouleront tout au long de la journée. En mettant l'accent sur les activités de prévention, la commission I étaye la résolution sur le DIH présentée à la Conférence.

Quatre séances thématiques sont prévues, deux le matin et deux l'après-midi, qui se dérouleront en parallèle. Ces séances serviront de plateformes interactives de discussion en petits groupes sur des sujets centraux dans le domaine des conflits armés contemporains. Chaque séance thématique vise à sensibiliser, à offrir un espace de discussion et de débat, et à encourager les membres de la Conférence à adopter des engagements à agir de façon concrète et utile pour améliorer le respect du DIH. Les séances aborderont les thèmes suivants :

- La guerre en milieu urbain
- Promouvoir des interprétations et une mise en œuvre du DIH intégrant le handicap, à la lumière de la Convention relative aux droits des personnes handicapées

- La protection de l'environnement naturel dans les situations de conflit armé
- Les systèmes d'armes autonomes

Une seconde **séance plénière** fera le lien entre les différents débats qui auront eu lieu pendant les séances thématiques et examinera préalablement le programme du jour suivant.

RÉSEAUTAGE, VILLAGE HUMANITAIRE ET MANIFESTATIONS PARALLÈLES

Les participants auront la possibilité de développer leur réseau, de visiter le Village humanitaire et de participer aux manifestations parallèles¹ qui se dérouleront à l'heure du déjeuner et le soir, en marge de l'ordre du jour officiel.

POUR MÉMOIRE : LES VOIX DE LA CONFÉRENCE

Les membres et les observateurs qui se seront inscrits à l'avance pourront enregistrer des déclarations officielles sur les thèmes de la Conférence en vue du procès-verbal officiel de l'événement. Cette possibilité leur sera offerte tout au long de la Conférence, parallèlement aux autres séances, dès le 29 octobre matin et jusqu'au 30 octobre dans l'après-midi.

COMITÉ DE RÉDACTION

Le Comité de rédaction travaillera parallèlement aux séances de la Conférence, du 29 octobre (matin) au 31 octobre (déjeuner).

Cinq résolutions sont proposées pour adoption :

- Vers une culture universelle de respect du droit international humanitaire
- Protéger les civils, ainsi que les autres personnes et biens protégés, contre les cyberopérations et les opérations d'information dans les situations de conflit armé
- Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe au moyen de lois, politiques et plans globaux relatifs aux catastrophes
- Développer le leadership, les capacités et la mise en œuvre au niveau local de l'action humanitaire fondée sur des principes et renforcer la résilience
- Protéger les personnes contre les conséquences des phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes sur le plan humanitaire : travailler ensemble pour renforcer l'action anticipative

Rencontre avec les candidats à l'élection à la Commission permanente *(ne fait pas partie de l'ordre du jour officiel de la Conférence)*

Mercredi 30 octobre

COMMISSION II : Faire face aux besoins et aux risques humanitaires en restant fidèles à nos principes fondamentaux

Partout dans le monde, on constate que l'action humanitaire fondée sur des principes se heurte à un nombre croissant d'obstacles. Ces derniers sont notamment la polarisation politique et sociétale, la politisation de l'aide humanitaire, ainsi que la désinformation qui

¹ Les manifestations parallèles sont organisées à l'initiative des participants à la Conférence et ne font pas partie de son ordre du jour officiel. Le programme de ces manifestations sera inclus dans l'envoi des documents de travail officiels de la Conférence.

menace la sécurité et l'accès des travailleurs humanitaires aux communautés auxquelles ils viennent en aide.

Il est prudent et opportun de mettre l'accent sur l'importance constante des principes fondamentaux dans les activités humanitaires du Mouvement. Cette commission nous permettra d'explorer avec les États et les Sociétés nationales les répercussions concrètes et les dangers qu'entraîne le non-respect des principes fondamentaux dans différents contextes, et lancera un appel aux États à l'occasion de la séance plénière d'ouverture. Elle renforcera le rôle des États dans le travail avec les composantes du Mouvement pour garantir le respect des principes fondamentaux et agir en vue de mettre un terme aux activités qui y sont contraires, et qui mettent en danger les acteurs humanitaires ainsi que les communautés auxquelles ils viennent en aide.

La commission abordera également les questions des besoins et de l'action humanitaires, et se penchera sur les risques actuels et émergents liés au climat, à la migration et au monde numérique. Ces thèmes seront examinés sous l'angle d'une action humanitaire fondée sur des principes, notamment sur les principes fondamentaux, en discutant des défis à relever et en proposant des solutions.

Les séances **thématiques** suivantes serviront de plateformes interactives de discussion en petits groupes.

- Respecter une action humanitaire neutre, impartiale et indépendante
- Travailler ensemble pour limiter les conséquences des changements climatiques sur les communautés
- Relever les défis urgents dans le contexte de la migration : l'importance d'une approche humanitaire fondée sur des principes
- Sensibiliser aux défis émergents : les risques en matière de protection humanitaire dans un monde de plus en plus numérisé

Une seconde **séance plénière** fera le lien entre les différents débats qui auront eu lieu pendant les séances thématiques et examinera préalablement le programme du jour suivant.

RÉSEAUTAGE, VILLAGE HUMANITAIRE ET MANIFESTATIONS PARALLÈLES

Les participants auront la possibilité de développer leur réseau, de visiter le Village humanitaire et de participer aux manifestations parallèles qui se dérouleront à l'heure du déjeuner et le soir, en marge de l'ordre du jour officiel.

POUR MÉMOIRE : LES VOIX DE LA CONFÉRENCE

Toute la journée en continu. Cette partie de la Conférence se terminera à la fin de la journée.

COMITÉ DE RÉDACTION

Toute la journée en continu.

SÉANCE PLÉNIÈRE

- 8. Élection des membres de la Commission permanente**
 - Explication de la procédure de vote
 - Appel nominal et vote électronique
 - Annonce des résultats ou poursuite de l'élection

Jeudi 31 octobre

COMMISSION III : Favoriser une action locale durable

La commission III rassemblera des composantes du Mouvement, des États et des observateurs de la Conférence afin de renforcer l'action et le leadership locaux en matière d'action humanitaire et de développement pour répondre aux besoins des communautés dans des domaines tels que les catastrophes, les conflits, l'adaptation aux changements climatiques, la santé et le bien-être. Elle examinera des façons de renforcer et d'augmenter l'investissement dans les capacités et la durabilité des acteurs locaux, y compris, mais sans s'y limiter, les Sociétés nationales, et mettra en évidence les retombées de leur travail au niveau communautaire. Elle explorera différents aspects de l'action locale, tels que le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales, le rôle des volontaires, la diversité des acteurs locaux, les partenariats, le financement, le partage des risques et la coordination.

La commission réfléchira aux moyens par lesquels les États et d'autres acteurs internationaux peuvent investir dans les capacités aux niveaux local et national et renforcer le rôle d'auxiliaire de leurs Sociétés nationales respectives dans le domaine humanitaire, en complémentarité les uns avec les autres. La commission mettra en évidence les obstacles clés qui subsistent pour favoriser une action locale durable et proposera des solutions et des actions pour l'avenir. Une **séance plénière** posera les jalons des quatre séances thématiques qui suivront.

Les séances **thématiques** suivantes serviront de plateformes interactives de discussion en petits groupes :

- Le rôle vital des volontaires et des acteurs communautaires dans la protection sociale au service de la résilience des communautés
- Travailler ensemble avec les États et les autorités locales pour gérer et renforcer le rôle d'auxiliaire à tous les niveaux
- Action communautaire locale en matière de santé et activités de première ligne en phase de préparation : apprendre du passé pour façonner l'avenir
- Surmonter les obstacles en matière de financement et de gestion des risques pour renforcer l'action locale

Une seconde **séance plénière** fera le lien entre les différents débats qui auront eu lieu pendant les séances thématiques et examinera préalablement le programme du jour suivant.

RÉSEAUTAGE, VILLAGE HUMANITAIRE ET MANIFESTATIONS PARALLÈLES

Les participants auront la possibilité de développer leur réseau, de visiter le Village humanitaire et de participer aux manifestations parallèles qui se dérouleront le matin et à l'heure du déjeuner, en marge de l'ordre du jour officiel.

COMITÉ DE RÉDACTION

Jusqu'à l'heure du déjeuner.

SÉANCE PLÉNIÈRE : RAPPORTS ET ADOPTION DES RÉOLUTIONS

9. Rapports

- Résolution 2 de la XXXIII^e Conférence internationale, « Répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence »

- Résolution 3 de la XXXIII^e Conférence internationale, « Agir maintenant en combattant ensemble les épidémies et les pandémies »
- Résolution 4 de la XXXIII^e Conférence internationale, « Rétablir les liens familiaux tout en respectant la vie privée, y compris en ce qui concerne la protection des données personnelles »
- Résolution 5 de la XXXIII^e Conférence internationale, « Le leadership des femmes dans l'action humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge »
- Résolution 2 du Conseil des Délégués de 2019, « Déclaration du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'intégrité », et rapport intérimaire du Conseil des Délégués de 2022 consacré au même sujet

10. Rapport sur les travaux de la XXXIV^e Conférence internationale en commissions et en séances thématiques (et vue d'ensemble des engagements pris à cette Conférence)

11. Rapport du Comité de rédaction

12. Adoption des résolutions de la XXXIV^e Conférence internationale

- Vers une culture universelle de respect du droit international humanitaire
- Protéger les civils, ainsi que les autres personnes et biens protégés, contre les cyberopérations et les opérations d'information dans les situations de conflit armé
- Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe au moyen de lois, politiques et plans globaux relatifs aux catastrophes
- Développer le leadership, les capacités et la mise en œuvre au niveau local de l'action humanitaire fondée sur des principes et renforcer la résilience
- Protéger les personnes contre les conséquences des phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes sur le plan humanitaire : travailler ensemble pour renforcer l'action anticipative

Une résolution générale pourra en outre être soumise à la XXXIV^e Conférence internationale pour prendre note des résultats de ses commissions, des résultats pertinents du Conseil des Délégués et d'autres rapports.

13. Clôture de la XXXIV^e Conférence internationale